

Politique d'Investissement Responsable de EM8 Private Equity

Introduction : présentation de notre démarche

EM8 Private Equity est une société de gestion **indépendante** de Fonds de Fonds de Private Equity qui souhaite investir de manière **responsable**. Nous nous efforçons de concilier la performance attendue par nos clients avec le respect de critères sociaux, environnementaux et de gouvernance. Nous avons établi la Politique d'Investissement Responsable de la société de gestion dans ce but en définissant d'une part les standards et principes ESG de notre activité, et d'autre part la méthodologie de suivi de ces critères.

Les Fonds de Fonds sont conçus pour détenir des participations dans des fonds de Private Equity (buyout, capital développement et capital risque) que celles-ci soient acquises au moment de la levée du fonds (on parle alors d'activité Primaire) ou quand le portefeuille du, ou des fonds, est au moins déjà partiellement constitué, en rachetant des participations à d'autres investisseurs (on parle d'activité Secondaire).

Les Principes de la démarche d'EM8 Private Equity

Soucieuse de respecter les principes du Pacte mondial des Nations Unies et pré-signataire des Principes UNPRI depuis sa création, EM8 Private Equity a à cœur de développer une politique d'investisseur responsable au sein de la société de gestion et de ses portefeuilles. L'équipe dirigeante est convaincue qu'une démarche intelligente, **intégrant des critères de responsabilité mais aussi environnementaux, sociaux et de gouvernance** est créatrice de valeur.

Les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies sont les suivants :

1. Promotion et respect des Droits de l'Homme
2. Interdiction de se rendre complice de violations des Droits de l'Homme
3. Respect de la liberté d'association et reconnaissance du droit de négociation collective
4. Elimination de toutes formes de travail forcé ou obligatoire
5. Abolition du travail des enfants
6. Elimination des discriminations en matière d'emploi
7. Application de l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement
8. Promotion du respect de l'environnement
9. Utilisation de technologies respectueuses de l'environnement
10. Action contre toutes les formes de corruption

EM8 Private Equity s'est engagée à appliquer les principes actuels et à venir qui régissent les Principes pour l'Investissement Responsable « PRI » et a développé sa politique d'investisseur responsable autour des six principes PRI.

Les principes de l'UNPRI se décomposent comme il suit :

1. Nous prenons en compte les questions ESG à nos processus d'analyse et de décision des investissements
2. Nous sommes des actionnaires actifs et intégrons les questions ESG à nos politiques et pratiques d'actionnaires
3. Nous demandons, autant que faire se peut, aux entités dans lesquelles nous investissons de faire preuve de transparence concernant les questions ESG et qu'elles publient si possible ces données
4. Nous encourageons l'adoption et l'application des Principes auprès des acteurs du capital investissement
5. Nous coopérons pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes
6. Nous rendons compte individuellement de nos activités et des progrès accomplis concernant la mise en œuvre des Principes.

Les Principes de la démarche d'EM8 Private Equity

Depuis que les fondateurs de EM8 Private Equity travaillent ensemble, ils ont mené une gestion de conviction dans la sélection des fonds et des gérants. EM8 Private Equity intègre systématiquement dans l'intégralité de son processus d'investissement et de suivi de ses engagements, des critères ESG ainsi que des éléments clés concernant les risques ESG.

Ainsi, EM8 Private Equity intègre **dès les premières étapes de l'analyse d'une opportunité** primaire ou secondaire, une analyse des risques ESG notamment sur l'analyse de la politique d'investissement du fonds, les secteurs auxquels le fonds est ou pourrait être exposés, ainsi que la gouvernance de la société de gestion et de l'équipe. Par exemple, EM8 Private Equity vérifiera si des secteurs qui sont exclus des conventions internationales ou qu'elle considère comme sensibles (armement, tabac, production de fibres d'amiantes, utilisation de filets dérivants de plus de 2,5 km de long, commerce d'espèces ou de végétaux protégés par des conventions...) sont inclus dans la politique d'investissement du fonds étudié et incitera le gérant à ne pas investir dans ces activités qui nous semblent peu cohérentes avec un engagement actif ESG (environnemental, social et de gouvernance). Ces incitations seront l'objet de discussions en amont de la prise de décision et seront formalisées le plus souvent

dans des side-letters. Le **processus d'investissement** intègre également des prises de références tout au long de l'étude de l'opportunité qui incluent notamment des éléments concernant la respectabilité de l'équipe dirigeante et des membres de l'équipe de gestion, son organisation, sa culture d'entreprise. Les prises de référence permettent de déceler les éventuels incidents ou litiges passés qui seront bien évidemment l'objet de discussions avec l'équipe de gestion du fonds cible avant toute décision d'investissement afin d'évaluer la gravité des faits et l'éventuelle remise en cause de la décision d'investissement.

Un questionnaire ESG est également soumis aux gérants dans le cadre de la due diligence pour l'activité primaire buyout, afin de déterminer un « score ESG » qui intègre des éléments concernant la société de gestion elle-même, sa politique d'investissement et sa mise en œuvre, son approche et sa politique d'investissement responsable. EM8 Private Equity s'attache à appliquer une analyse ESG cohérente avec la taille de la société de gestion et de ses actifs gérés, et sa stratégie d'investissement. En ce qui concerne l'activité primaire technologique et l'activité secondaire, du fait de la spécificité de ces opérations, EM8 Private Equity peut ne pas être en mesure de réaliser le même type d'analyse ESG avant la décision d'investissement. EM8 Private Equity s'attachera à intégrer dans son suivi des éléments qualitatifs et extra-financiers pour effectuer un suivi ESG de la société de gestion. Ainsi, EM8 Private Equity pourra sélectionner des fonds en primaire ou secondaire indépendamment du score de l'analyse ESG car EM8 Private Equity s'attache à diffuser et promouvoir les pratiques ESG et à faire en sorte que les acteurs de cette classe d'actif s'inscrivent dans une démarche de progression et d'adoption des meilleures pratiques.

Les informations remontées annuellement permettant le suivi de critères et d'indicateurs de performance sont un élément essentiel de la démarche de progression ESG. Ces éléments font partie intégrante du **processus de suivi des participations**. Le suivi des prises de participations dans les fonds pendant toute la durée de détention permet d'apprécier les améliorations de leur pratique d'investisseur responsable sur un temps long pour chaque société de gestion en s'appuyant sur les exemples concrets des participations qu'elles détiennent dans les sociétés sous-jacentes. EM8 Private Equity interagit de manière très régulière (points trimestriels au moment de la réception des reportings, participation aux comités consultatifs, réunions adhoc...) avec les sociétés de gestion de son portefeuille, pour suivre et évaluer le portefeuille des sociétés sous-jacentes. Ce suivi s'effectue tant sur les données financières que sur des données extra-financières des sociétés sous-jacentes.

A la création d'EM8 Private Equity, les fondateurs se sont appuyés sur leurs convictions pour définir des engagements qui sont intégrés à leur philosophie d'investissement. Les gérants s'attacheront à communiquer aux investisseurs des fonds gérés par EM8 Private Equity les informations ESG dans des reportings.

En s'engageant à appliquer les principes actuels et à venir qui régissent les Principes pour l'Investissement Responsable « PRI », EM8 Private Equity s'est également engagée à répondre au questionnaire annuel et pourra communiquer ses réponses aux investisseurs de ses fonds.